

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



**DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE  
REFERENTIEL DE L'INGENIERIE CURRICULAIRE AU  
PROFIT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP  
(CLASSES D'EDUCATION INCLUSIVE)**

**RESUME DU RAPPORT  
D'ANALYSE DOCUMENTAIRE  
ET BENCHMARK INTERNATIONAL**

**Direction des Curricula**

**Octobre 2018**

## Introduction

Le Maroc amorce actuellement un énorme changement : la question des droits des personnes, celle de la participation de tous, d'une citoyenneté conçue comme une contribution à la société deviennent des questions que l'on peut poser et pour lesquelles on peut envisager des réponses. Ce changement se traduit par des écrits qui témoignent d'une nouvelle manière de penser l'altérité. Ainsi la constitution pose la non-discrimination envers les personnes, de même qu'elle promeut le passage de l'égalité à la parité et à l'équité ou encore le passage de la notion de genre à la notion de genre social. Par ces évolutions, le contexte législatif marocain est devenu favorable à la mise en place de politiques inclusives dans le système scolaire public. Le Maroc a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) en 1993 et est signataire de la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH), premier instrument international juridiquement contraignant, adoptée en 2006 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies [signée par le Maroc le 30 mars 2007 et ratifiée, avec son protocole facultatif, le 8 avril 2009]. Ainsi le Maroc a intégré dans sa nouvelle Constitution en 2011 le principe de non-discrimination basé sur le handicap et d'« égal accès à une éducation moderne, inclusive et de qualité ».

Au Maroc, seules 30% des personnes en situation de handicap ont accès à l'éducation. En 2014, parmi les 231 000 enfants en situation de handicap en âge d'être scolarisés (4-15 ans), 67,6% n'étaient pas à l'école. Parmi ceux qui accèdent à l'enseignement primaire, seuls 8,5% parviennent à poursuivre leur scolarité dans l'enseignement secondaire.

Selon la dernière enquête nationale (MSFFDS, 2014)<sup>1</sup>, le taux de prévalence du handicap parmi les enfants de moins de 15 ans s'élève à 1,8%.

Une grande partie des ESH n'a pas accès à l'éducation puisque seuls 55,1% d'entre eux de 6 à 17 ans, souffrant d'un handicap léger à très sévère, sont scolarisés. Quelle que soit la tranche d'âge considérée, les tendances de la scolarisation des enfants en situation de handicap ne suivent pas celles de la population scolaire dans son ensemble. Le taux de scolarisation des ESH de 6 à 11 ans (présentant un handicap modéré à très sévère) s'élève à 37,8% alors qu'il est de l'ordre de 99,5%<sup>2</sup> pour l'ensemble des enfants cette tranche d'âge. De façon similaire, alors que le taux de scolarisation des enfants de 12 à 14 ans atteint 87,6%, seulement 50,1% des ESH de cette tranche d'âge sont scolarisés. 85,7% des ESH non scolarisés déclarent ne pas fréquenter l'école en raison de leur situation de handicap et de l'accessibilité limitée des établissements. Il ressort par ailleurs de fortes disparités en matière de scolarisation selon le degré de handicap, les enfants présentant un handicap léger ayant plus de chances d'être scolarisés.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique travaille par ailleurs sur la mise en œuvre de la vision stratégique de la réforme de l'éducation sur la période 2015-2030 "Pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion", qui a pour objectifs de « garantir le droit à l'éducation et à la

---

<sup>1</sup> Ministère de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social, Deuxième recherche nationale - 2014

<sup>2</sup> Ministère de l'éducation nationale, Statistiques de l'éducation 2016-2017

formation aux personnes handicapées » et de « généraliser un enseignement inclusif et solidaire pour tous les enfants au Maroc, sans aucune discrimination ». Ainsi, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique prône une nouvelle vision dans son plan d'action stratégique 2017/2021 ayant pour but l'adoption du nouveau cadre référentiel curriculaire en faveur des enfants en situation de handicap entre l'âge du préscolaire et l'adolescence, et la mise en œuvre des modalités, structures, et types de gestion administrative-organisationnelle et pédagogique des classes de l'éducation inclusive dans les écoles marocaines.

Le présent projet s'inscrit dans la continuité des actions menées par La Direction des Curricula et l'UNICEF dans le domaine de l'éducation des enfants en situation de handicap, il vise à l'élaboration des guides et d'un dispositif de formation continue relatifs au cadre référentiel des classes de l'éducation inclusive afin d'assurer une meilleure équité dans l'accès à la scolarisation pour ces enfants, et destinés aux professionnels administratifs (directeurs des établissements scolaires), pédagogiques (inspecteurs et enseignants) ou associatifs.

Ce dispositif est destiné aux différents acteurs intervenant dans la scolarisation des enfants en situation de handicap (ESH), selon leurs profils et leurs rôles professionnels dans ce domaine. Il s'agit notamment de :

- Cadres pédagogiques ;
- Directeurs des établissements scolaires ;
- Associations de la société civile œuvrant dans le domaine de Handicap.

Pour répertorier ce qui a été réalisé à l'échelle nationale et internationale en ce qui concerne la formation et les pratiques professionnelles relatives à la scolarisation des ESH, il a été décidé de mener une étude analytique des documents élaborés dans ce sens et faire un benchmark international dans le domaine de l'éducation inclusive.

## **I- Analyse documentaire**

D'après la lecture analytique des documents traités, on peut déduire que :

- Les opérations de la formation (initiale et continue) nécessitent de revoir le système de formation dans le domaine de la scolarisation des ESH ;
- Les opérations de la formation initiale dans le domaine de la scolarisation et l'éducation des ESH sont quasi-absentes dans les processus et les dispositifs de la formation des acteurs pédagogiques et administratifs exerçant dans le secteur de l'éducation nationale. Tous les acteurs (enseignants, directeurs, inspecteurs) n'ont pas bénéficié des contenus de ces dispositifs.
- Les formations dont ces acteurs ont bénéficié n'ont pas dépassé, dans la plupart des cas, quelques moments exceptionnels de la formation continue, organisés souvent dans le cadre associatif ou institutionnel ouvert et occasionnel.

## **II- Benchmark international**

La synthèse des données relatives à l'approche de l'éducation inclusive, aux pratiques pédagogiques, administratives, associatives et à la formation dans les différents pays (Italie,

Belgique, France, Togo, Burkina Faso, Canada, Japon) et les organisations internationales (UNICEF, UNESCO, HI) analysés se présente ainsi :

## UNESCO

Education inclusive	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Education pour tous</b></li> <li>✓ <b>Inclusion totale : intégration de tous les élèves à besoins spécifiques (indépendamment du type et du niveau de la gravité des troubles) dans les classes communes.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Invitation à la promotion des modalités de travail : pédagogie différenciée, scolarisations à temps flexibles, collaborations sur le terrain, intervention des services médico-sociaux, partages de compétences, réseaux interinstitutionnels ;</li> <li>✓ Invitation à améliorer les curricula intégrant le concept d'inclusion, pour garantir la souplesse nécessaire au niveau de l'apprentissage et de l'évaluation ;</li> <li>✓ Invitation à encourager la participation de multiples parties prenantes à la conception du curriculum de l'inclusion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les enseignants doivent acquérir les compétences, les connaissances et la compréhension nécessaires leur permettant de répondre efficacement aux différents besoins de tous les élèves ;</li> <li>✓ Tous les pays doivent mettre à disposition les ressources pour garantir la formation des enseignants de l'enseignement général qui reçoivent des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux (BES) ainsi que des enseignants de l'éducation spécialisée ;</li> <li>✓ Les enseignants doivent être dotés de connaissances et de capacités dans le cadre de l'éducation inclusive (connaissances adéquates, avec une attitude positive et un engagement, pour qu'ils puissent mener à bien la réforme de l'Éducation Inclusive) ;</li> <li>✓ Urgence à former un enseignant professionnel et médiateur de l'éducation inclusive ;</li> <li>✓ Les programmes de formation (initiale et permanente) des enseignants devraient être réorientés et harmonisés avec les approches de l'éducation inclusive afin que les enseignants soient dotés de capacités pédagogiques nécessaires pour gérer la diversité dans leur classe, en accord avec les réformes apportées aux curricula.</li> </ul>

## UNICEF

Education inclusive	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Education Pour Tous</b></li> <li>✓ <b>Inclusion totale : intégration de tous les élèves à besoins spécifiques (indépendamment du type et du niveau de la gravité des troubles) dans les classes communes.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Invitation à la transformation et à la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, pour répondre au principe « éducation pour tous »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nécessité de former tous les acteurs de l'inclusion (enseignants, directeurs, associations, responsables) de l'inclusion et renforcer leurs capacités pour pouvoir mettre en place et promouvoir l'éducation inclusive. (L'élaboration des douze webinaire-livrets est une réponse à ce besoin)</li> </ul>

## HUMANITE&INCLUSION

Education inclusive	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Education Pour Tous</b></li> <li>✓ <b>Inclusion totale : intégration de tous les élèves à besoins spécifiques (indépendamment du type et du niveau de la gravité des troubles) dans les classes communes.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour développer les pratiques des acteurs de l'inclusion (enseignants, directeurs, associations, responsables ...) il est nécessaire de concevoir des ressources (guides, supports didactiques, ...) et améliorer les pratiques pour répondre au principe de l'« Education Pour Tous », d'œuvrer pour le partage de cette documentation via internet et d'employer des méthodes pédagogiques actives basées sur l'auto construction du savoir et la participation active des élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les compétences des différents acteurs de l'éducation inclusive par l'élaboration de modules de formation et leur mise en œuvre ;</li> <li>✓ Développement du module de formation des formateurs pour faciliter la duplication de la formation ;</li> <li>✓ Elaboration des guides de formation selon les besoins de chaque région. (les thématiques de la formation doivent porter sur l'inclusion, les types de handicap, pratiques inclusives dans la classe, l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école, mobilisation des associations dans l'éducation inclusive ...)</li> <li>✓ La formation se fait sous forme d'ateliers participatifs interactifs en réalisant des activités individuelle ou en groupe (renoncer au cours magistrale).</li> </ul>

## ITALIE

Modèle adopté pour la scolarisation des ESH	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<p><b>«One Track Approach » : intégration de tous les élèves à besoins spécifiques (indépendamment du type et du niveau de la gravité des troubles) dans les classes communes.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration du plan d'éducation personnalisé (PEP) par l'enseignant de soutien. Son contenu est défini en lien avec les unités sanitaires locales et la famille, le plan comprenant à la fois des aspects éducatifs, de rééducation et de prise en charge sociale ;</li> <li>✓ Elaboration du projet éducatif individuel (PEI) au début de chaque année scolaire en commun avec la famille. Il décrit les caractéristiques physiques, psychiques, sociales et affectives de l'élève, les difficultés et les possibilités de compensation, ainsi que les capacités qui doivent être encouragées, sollicitées et renforcées. Il sert de cadre à l'intervention de tout le personnel spécialisé (sanitaire, social, pédagogique) pour la mise en œuvre des mesures de soutien à l'intégration scolaire ;</li> <li>✓ Diversifier les méthodes et les activités pour impliquer les élèves dans les apprentissages.</li> <li>✓ Elaboration d'une batterie de missions allouées au directeur de l'établissement pour favoriser l'inclusion de tous les élèves à besoins éducatifs spécifiques (BES).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Conception des modules de formation autour de l'inclusion (notion de l'inclusion, les types de handicap, pratique de la classe inclusive ...) ;</li> <li>✓ Conception des modules de formation mettant l'accent sur la pratique de la relation et de la communication, la connaissance des stratégies qui permettent de répondre au mieux aux exigences individuelles, la capacité d'adapter la fonction enseignante aux situations singulières ;</li> <li>✓ Conception des modules de formation spécifiques pour les enseignants inclusifs en rapport avec la psychologie, la psychopathologie du développement, la neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, didactique spéciale et législation Scolaire ....</li> </ul>

## BELGIQUE

Modèle adopté pour la scolarisation des ESH	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<p><b>« Two Track Approach » : l'usage des classes spécialisées pour les élèves ayant un besoin éducatif particulier et des classes intégrées pour les enfants en situation de handicap léger.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adoption des approches facilitatrices (Préparation à l'accueil de l'élève en situation de handicap, Pédagogie différenciée pour classes hétérogènes, Appréhension de l'enfant dans sa globalité) ;</li> <li>✓ Elaboration de guide montrant aux enseignants comment se comporter avec les différentes situations de handicap (connaître, repérer et diagnostiquer, collaborer, aménager et soutenir, informer, se former, s'outiller) ;</li> <li>✓ Concevoir des ressources et support didactiques facilitant les tâches des différents acteurs de l'éducation inclusive</li> </ul>	<p>Les modules de formation doivent viser le développement des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Compétences qui touchent au diagnostic psychopédagogique : sensibilisation sur les différents handicaps, notions de base sur leur diagnostic.</li> <li>✓ Compétences du domaine des relations interpersonnelles : notions de base afin de pouvoir communiquer avec l'enfant intégré et de pouvoir s'adapter à son niveau, établir des bilans d'évaluation en utilisant des critères spécifiques et être capable d'instaurer un enseignement individualisé dans une classe hétérogène.</li> <li>✓ Compétences afférentes à l'intervention et à la thérapie : sensibilisation sur les modes d'intervention thérapeutique</li> </ul>



## FRANCE

Modèle adopté pour la scolarisation des ESH	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<p>« <b>Multi Track Approach</b> » : modèle renfermant des pratiques particulières et souples permettant le passage par des niveaux intermédiaires en se basant sur la concertation avec les professionnels à différents niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exploitation du potentiel des technologies de l'information et de la communication (mise en place des ressources numériques et des outils pour les enfants en situation de handicap ;</li> <li>✓ Elaboration de guides méthodologiques destinées aux différents acteurs de l'inclusion (enseignants, directeurs) ;</li> <li>✓ Enrichissement de l'enseignement par les activités basées sur le travail en équipe pédagogique et la réalisation de projets interdisciplinaires dans le respect de l'acquisition des connaissances et des compétences définies dans les programmes ;</li> <li>✓ Mise en place des projets d'enseignement et d'accompagnement à distance permettant à tous les élèves, notamment en situation de handicap, de consulter, d'utiliser et de créer des ressources numériques, sur les différents appareils (ordinateur, tablette, téléphone portable...) et dans leur logiciels / applications)</li> <li>✓ Participation au Projet Erasmus + « Cap sur l'école inclusive en Europe » ayant pour objectif de mettre à disposition des enseignants et du personnel en charge du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration de modules de formation pour développer les compétences des enseignants qui scolarisent les enfants en situation de handicap (les modalités de formation prennent différentes formes : analyse de séquences pédagogiques, vidéos, classes virtuelles, préparation collective de séquence, exercices d'auto-évaluation, etc) : les modules abordent les sujets en relation avec l'inclusion : inclusion, types de handicap, pratiques de l'inclusion ...)</li> <li>✓ Mise en ligne d'une plateforme de formation à distance M@gistère dans le cadre de la formation initiale des enseignants du premier comme du second degré ;</li> <li>✓ Elaboration d'un nouveau référentiel de compétences pour les enseignants spécialisés. Il est conçu de telle sorte qu'il fait apparaître la spécificité des formes d'intervention des enseignants appelés à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.</li> <li>• Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.</li> <li>• Exercer une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses.</li> </ul> </li> <li>✓ Elaboration de modules de formation pour les enseignants en présentiel qui scolarisent les enfants présentant les troubles d'apprentissage, les troubles envahissants du développement, les troubles des conduites et des comportements.</li> <li>✓ la plupart des cours de formation initiale des enseignants sont des cours magistraux, qui se focalisent sur les connaissances plutôt que sur les compétences, les valeurs et</li> </ul>

	<p>handicap, des outils éducatifs et des propositions d'organisation dont la finalité est de faciliter et optimiser l'accueil et l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) dans les classes ordinaires. Elaboration de 100 fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiches utilisables pour les élèves BEP mais aussi pour les élèves en décrochage scolaire ou en difficulté d'apprentissage)</li> <li>▪ Fiches qui décrivent des bonnes pratiques en matière d'organisation, d'évaluation, de pédagogie, ou d'actions visant à changer le regard sur le handicap.</li> </ul>	<p>les comportements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enseignants formés et soutenus dans la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves (Projet 2022 : une École de la République pleinement inclusive -La transformation profonde et pérenne de notre système éducatif et médico-social) ;</li> <li>✓ Participation au Projet Erasmus + « Cap sur l'école inclusive en Europe » ayant pour objectif de mettre à disposition des enseignants et du personnel en charge du handicap, des outils éducatifs et des propositions d'organisation dont la finalité est de faciliter et optimiser l'accueil et l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP) dans les classes ordinaires. Elaboration d'un module de formation à trois ateliers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier D comme Définir l'inclusion et ses limites hautes et basses</li> <li>• Atelier R comme Rassurer les élèves BEP, les enseignants, et le reste de la classe afin d'obtenir un climat serein propice aux apprentissages</li> <li>• Atelier E comme Éduquer et Évaluer: il s'agit de proposer des méthodes alternatives aussi bien pour l'apprentissage des savoirs que pour l'évaluation des compétences et des objectifs de progression, afin de répondre le mieux possible aux besoins spécifiques de ces élèves.</li> </ul> </li> </ul>
--	---	--

## TOGO

Modèle adopté pour la scolarisation des ESH	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<p><b>Diversité des formes de l'inclusion : les classes spécialisées, les écoles intégratrices, les classes intégrées et les classes inclusives.</b></p>	<p>Le contenu de la Boîte à outils TESSA peut être exploité dans les pratiques. Les enseignants peuvent exploiter les chapitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planifier et préparer des leçons pour inclure tous les élèves</li> <li>▪ Fiche de préparation de leçon</li> <li>▪ Évaluation et rétroaction</li> </ul> <p>Les directeurs et les inspecteurs peuvent exploiter le chapitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Attitude et comportement de l'enseignant dans l'école inclusive</li> <li>▪ Un soutien approprié pour tous</li> <li>▪ Gérer le regard de la communauté et l'inclure</li> <li>▪ Audit des comportements d'un enseignant inclusif</li> </ul>	<p>✓ Pour le renforcement des capacités des formateurs (inspecteurs, conseillers pédagogiques et agents techniques des différentes directions régionales de l'éducation), dans le domaine de l'éducation inclusive, un manuel de formation a été élaboré. Il traite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les outils pour développer un cadre de formation agréable propice à l'apprentissage, des activités pour faire connaissance, pour s'accorder sur les règles de la formation, pour présenter la formation, pour redynamiser le groupe de participants ;</li> <li>▪ la question du droit à l'éducation ;</li> <li>▪ La question du handicap : la définition du concept, les différents modèles, les différentes déficiences, les discriminations liées au handicap ;</li> <li>▪ Les méthodologies pédagogiques qui favorisent la prise en compte de tous les élèves, y compris les enfants handicapés, Les différents outils présentés sont l'enseignement différencié et coopératif, le projet éducatif individuel, les partenariats ;</li> <li>▪ les évaluations ;</li> <li>▪ Les différentes thématiques à aborder lors d'une formation de formateurs en éducation inclusive.</li> </ul> <p>Le manuel est accompagné d'un CD-Rom contenant la version électronique du manuel, des ressources, des présentations PowerPoint, d'autres documents traitant de l'inclusion ...</p> <p>Le manuel présente le contenu sous formes d'activités (pas de cours magistraux)</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration de la Boîte à outils TESSA pour la formation des enseignants en éducation inclusive. TESSA (Teacher Education in Sub Saharan Africa, ou Formation et éducation des enseignants en Afrique subsaharienne)</li> <li>✓ La boîte présente les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Différents types d'écoles</li> <li>▪ Attitude et comportement de l'enseignant dans l'école inclusive</li> <li>▪ Une classe pour tous dans une école pour tous</li> <li>▪ Un langage accessible à tous</li> <li>▪ Planifier et préparer des leçons pour inclure tous les élèves</li> <li>▪ Fiche de préparation de leçon</li> <li>▪ Évaluation et rétroaction</li> <li>▪ Un soutien approprié pour tous</li> <li>▪ Gérer le regard de la communauté et l'inclure</li> <li>▪ Audit des comportements d'un enseignant inclusif</li> </ul> </li> </ul> <p>Le contenu de ces chapitres est présenté sous forme de 39 activités et 17 études de cas.</p>
--	--	--

## BURKINA FASO

Modèle adopté pour la scolarisation des ESH	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<p><b>Début de l'installation des classes inclusives à travers des projets. Existence d'autres formes : des classes spécialisées, classe intégratrices, classes intégrées.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adoption de la démarche de projet éducatif individuel (PEI) et des visites à domiciles recommandés par la formation en éducation, mais les enseignants témoignent de la difficulté à appliquer ;</li> <li>✓ Exploitation du manuel pour information et sensibilisation de la part des directeurs, des associations des parents ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration de formation sur la démarche de projet éducatif individuel (PEI) pour les formateurs de formateurs (enseignants);</li> <li>✓ Mise en place de la formation initiale et de la formation complémentaire et des la formation spécifique en fonction de la typologie du handicap, dans les écoles de formation des maîtres ou au cours de sessions spécifiquement organisées pour des enseignants recrutés directement par les organisations ; (Les formations spécifiques des enseignants se caractérisent par une hétérogénéité et un manque de cohérence en termes de durée et de contenu (utilisation de manuel non à jour, formation sur une partie des modules, nombre de jours de formation non uniformisé). Aussi, chaque acteur sur le terrain décide d'élaborer un plan de formation pour les enseignants de sa propre initiative et selon les recommandations qu'il aura pu recevoir à travers des expériences des professionnels du handicap.</li> <li>✓ Elaboration d'un Manuel de formation des éducateurs (personnels d'éducation et des parents), en partenariat entre le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation et Handicap International. Il comprend trois modules qui traitent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Module 1 : L'éducation Inclusive. Il comprend six (06) séquences portant respectivement sur la définition de l'éducation inclusive et ses fondements, les terminologies des types de déficiences, les barrières à l'éducation et le partenariat en éducation inclusive ;</li> <li>• Module 2 : La question du handicap. Il comprend trois (03) séquences qui développent les représentations et perceptions du handicap, la terminologie du handicap et les différents types de déficiences ;</li> </ul> </li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Module 3 : Les pratiques éducatives et pédagogiques. Il comprend sept (07) séquences traitant du rôle de l'enseignant, de la gestion de la classe, de la différenciation de l'enseignement, des pratiques didactiques spécifiques, du projet éducatif individuel et de la planification de la leçon.</li> </ul> <p>Le manuel présente des cours magistraux (absence d'activités).</p>
--	--	--

## JAPON

Modèle adopté pour la scolarisation des ESH	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<p><b>Tendance vers l'implémentation de l'inclusion : existences de deux systèmes éducatifs, avec d'un côté un passage quasi-total au modèle inclusif et, de l'autre, une scolarisation en milieu spécialisé qui demeure la norme.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exploitation du potentiel des technologies de l'information et de la communication (mise en place des ressources numériques et des outils pour les enfants en situation de handicap)</li> <li>✓ Diversification des méthodes et stratégie d'enseignement en fonction du type de handicap : question/réponses ; résolution de problèmes, découverte, expérimentation ...</li> <li>✓ Usage du matériel didactique spécifique aux enfants en situation de handicap ;</li> <li>✓ Enseignement par pairs</li> <li>✓ Présence parfois, dans les classes, les interprètes de la langue des signes ;</li> <li>✓ Travail sur les projets pédagogiques individuels (PPI) ;</li> <li>✓ Participation des parents dans les activités des enfants.</li> <li>✓ Chaque école organise et met en œuvre son propre curriculum (liberté dans le choix des matières enseignées en mettant en place un temps d'« apprentissage intégré »). Chaque école doit entreprendre des activités éducatives faisant preuve d'originalité, incluant un apprentissage transversal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Formation des enseignants (formation initiale et continue) accréditée par le ministère assurée par des écoles professionnelles ;</li> <li>✓ Exploitation des dispositifs de formation à distance (e-Learning)</li> </ul>

## CANADA

Modèle adopté pour la scolarisation des ESH	Pratiques (pédagogiques, administratives, associatives, ...)	Formation (initiale, continue)
<p><b>Diversité des formes de l'inclusion avec une grande dominance de l'approche inclusive totale basée sur le principe de l'Education Pour Tous (EPT) : Equité et éducation inclusive.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Emploi de la pédagogie différencié dans les pratiques des classes accueillant les enfants en situation de handicap ;</li> <li>✓ Existence de trois politiques :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques I : orientations, principes et finalités visés par le projet éducatif national de la province,</li> <li>• Politiques II : coordination des services, planification, collaboration, rôles et responsabilités, identification et évaluation des besoins, dépistage, mesures d'appoint, qualification du personnel et reddition de comptes</li> <li>• Politiques III : procédures psychoéducatives traitant des mesures de soutien dans l'école, en salle de classe, auprès des parents et dans la communauté ;</li> </ul> </li> <li>✓ Elaboration des guides pour les différents acteurs de l'inclusion (amélioration des pratiques pédagogiques, administratives, associatives ...) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide de l'éducation inclusive pour soutenir le développement inclusif des écoles et permettre à tous de déterminer les possibilités d'actions futures pour développer leur milieu (produire un plan de développement d'éducation inclusive, mettre en place les priorités, évaluer et réviser le processus, indicateurs ...) ;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Formation initiale et continue des enseignants (formation universitaires) ;</li> <li>✓ Formation complémentaire pour les enseignants spécialisés pour pouvoir intervenir plus adéquatement auprès des élèves à besoins spécifiques comme orthopédagogue à l'école ordinaire ;</li> </ul> <p><b>NB</b> : les modules traitent beaucoup le sujet des implications des valeurs inclusives sur le fonctionnement de l'école et de la classe, mais peu sur comment soutenir un changement conséquent des pratiques effectives en milieu scolaire.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guides des pratiques d'enseignement inclusives (stratégies qui accompagnent les enseignants dans la création et la prestation des cours : pratiques d'enseignement inclusives, Stratégies et outils favorisant l'enseignement inclusif ...)</li> <li>• Guide de l'évaluation (décrit un processus visant à cerner et à suivre les points forts et les besoins de chaque élève) ;</li> <li>• Guides spécialisés (manuel pour les orthopédagogues des écoles, guide des ressources destinées aux enseignants pour soutenir les élèves sourds ou malentendants, guide de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes à l'intention des élèves atteints de troubles du spectre autistique, guide des auxiliaires d'enseignement) ;</li> <li>• Guides des pratiques administratives et associatives (Guide de réflexion pour les administrateurs, éducateurs et autres membres du personnel de l'école, Guide à l'intention des parents, des écoles et des collectivités pour le partenariat scolaire, Guide des parents sur l'inclusion scolaire, Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux) ;</li> </ul> <p>✓ Mise en ligne d'un portail web sur des informations sur les services et aux divers documents d'appui à l'inclusion</p>	
--	--	--



<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/index.html>  
32 documents (guides pédagogiques discutant des stratégies de base (enseignement différencié; gestion positive du comportement, planification scolaire, communication des renseignements); des documents de sensibilisation concernant certains types de handicaps (autisme, alcoolisation fœtale, troubles du comportement; troubles de vision et d'audition) ou s'adressant à des types de problèmes particuliers (taxage, intimidation, développement d'habiletés sociales); des documents encadrant la programmation pour les élèves ayant des besoins spéciaux (Plan éducatif personnalisé, modification de cours, individualisation de programme, plans de transition, etc.) et précisant les responsabilités des intervenants (conseillers scolaires, orthophonistes, orthopédagogues, auxiliaires, parents); des documents d'information et dépliants de vulgarisation à l'intention des parents et de la communauté (guides sur les besoins spéciaux, le processus de règlement des différends, la résolution de problèmes, la sécurité, l'intimidation, les drogues).  
**NB** : le nombre de document proposé varie d'une province à une autre : certaines proposent plusieurs documents de soutien à la mise en œuvre de l'inclusion (Ontario, Manitoba, Alberta), d'autres peu (Québec, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan, Nouveau-Brunswick).

### **III- SYNTHÈSE : Éléments orientant l'élaboration des guides et des modules de formation relatifs au cadre référentiel des classes de l'éducation inclusive (CEI)**

L'analyse documentaire et le benchmark international ont pour objectifs de repérer des bonnes pratiques en termes de formation et de mise en œuvre de l'éducation inclusive chez les différents acteurs (enseignants, inspecteurs, directeurs, responsables administratifs, acteurs associatifs). Nous présentons ci-dessous les orientations soulevées pour l'élaboration des guides et des modules de formation au profit des différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'inclusion.

#### **1- Modèle adopté pour la scolarisation des enfants en situation de handicap**

Pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'approche tend vers l'inclusion suite au principe de l'UNESCO qui incite sur **l'intégration de tous les élèves à besoins spécifiques (indépendamment du type et du niveau de la gravité des troubles) dans les classes ordinaires (communes)**. Cependant tous les pays ne sont pas à une totale inclusion, ils gardent d'autres classes de types spécialisées pour les cas graves. *Il faut donc tenir compte du principe de l'UNESCO tout en gardant en esprit les possibilités économiques, humaines, sociales, pédagogiques, ... dont on dispose pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap et leurs familles vers l'instauration d'un dispositif scolaire d'inclusion totale avec ou sans les autres formes de classes.*

#### **2- Pratiques professionnelles:**

Pour accompagner les acteurs de l'éducation inclusive à réussir leurs missions, il faut élaborer des guides de mise en situation selon les missions de chacun d'eux. Les pratiques innovantes en termes de mise en œuvre de l'inclusion scolaire, ayant retenu l'attention lors de l'analyse documentaire et du benchmark sont :

##### **2.1- Pratiques pédagogiques :**

Les pratiques pédagogiques innovantes repérées sont :

- Utilisation des méthodes pédagogiques actives basées sur l'auto-construction du savoir et la participation active des élèves (implication des élèves dans leurs apprentissages) ;
- Exploitation du potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme ressources, outils et services numériques facilitant l'accès au savoir et l'amélioration des apprentissages ;
- Utilisation de la pédagogie différenciée pour répondre aux besoins individuels des élèves ;
- Elaboration de projets pédagogiques individuels (PPI) servant de cadre à l'intervention de l'équipe multidisciplinaire;
- Elaboration de guides pour accompagner les enseignants dans leurs pratiques de l'éducation inclusive en termes de relation, de communication, de connaissances des

stratégies efficaces pour répondre mieux aux exigences individuelles et aux adaptations possibles à faire.

Sur la base de des résultats de l'analyse, il est recommandé que les guides, objet de la consultation, abordent les axes suivants :

- Le concept de l'éducation inclusive, ses fondements, ses différentes approches et sa mise en œuvre;
- Les différents types de handicap;
- Les représentations et les attitudes de l'enseignant envers les différents types de handicap (connaître, repérer, diagnostiquer, collaborer, soutenir, informer, s'outiller) dans le but de changer le regard des enseignants envers l'enfant en situation de Handicap, et de déterminer le profil des élèves ;
- Le rôle de l'enseignant ayant en charge des enfants en situation de Handicap ;
- La scénarisation des activités de classe en termes d'objectifs, de contenus, d'activités, de méthodes, de ressources didactiques (numériques et autres), d'organisation spatiale et temporelle et d'évaluation ;
- La coopération avec d'autres acteurs (parents, associations, ...) pour l'évaluation de la progression et la remédiation du processus de l'inclusion.

## **2.2- Pratiques administratives :**

Lors de l'analyse documentaire et le benchmark international, les pratiques repérées chez le directeur de l'établissement sont :

- la coordination de toutes les actions, initiatives et activités pour l'inclusion scolaire ;
- l'équilibre des classes en portant une attention à la dispersion adéquate des élèves à besoins éducatifs spécifiques (BES), à l'utilisation des assistants éducatifs ainsi que de toutes les autres formes de soutien ;
- la valorisation des projets qui améliorent le processus d'intégration ;
- la promotion et le développement des PEI favorisant la participation à toutes les activités scolaires ;
- l'implication des familles en favorisant leur participation à l'élaboration du PEI ;
- l'encouragement des initiatives visant à supprimer les obstacles matériels (accessibilité).

Etant donné les rôles des directeurs des établissements scolaires pour réussir l'inclusion, et suite aux résultats de l'analyse, il est recommandé que le guide destiné à cette catégorie, aborde les axes suivants :

- Le concept de l'éducation inclusive avec ses différentes approches et sa mise en œuvre ;
- Les différents types de handicap
- Les missions du directeur d'une école inclusive (attitudes et comportement envers l'inclusion, soutien approprié, gestion de la communauté, évaluation de l'impact de l'inclusion ...)
- L'élaboration de projet d'établissement inclusif ;
- L'organisation de l'école (espace, temps) pour l'accueil des élèves en situation de Handicap (fiches de renseignements, base de données ....) ;
- Le partenariat (parents, associations, communes ...) : mobilisation des parents et d'autres partenaires pour participer à la réussite de l'inclusion ;

- Les indicateurs de l'école inclusive (pour l'évaluation de l'impact du processus de l'inclusion scolaire) autour des thématiques suivantes : les principes de l'inclusion, la construction de l'environnement d'apprentissage inclusif, l'organisation de l'apprentissage et l'enseignement, l'interaction avec les parents et les communautés (associations et autres partenaires).

### **2.3- Pratiques sociales :**

Les pratiques sociales relatives à l'inclusion qui ont été repérées sont : la communication, la sensibilisation, la mobilisation, le plaidoyer et le partenariat.

Suite aux résultats de l'analyse, il est recommandé que le guide des pratiques sociales, traite les axes suivants :

- Le concept de l'éducation inclusive avec ses différentes approches et sa mise en œuvre ;
- Les différents types de handicap;
- La mobilisation de la communauté sur la réussite de l'éducation inclusive ;
- Le plaidoyer sur la question de l'inclusion et la promotion des valeurs ;
- La participation aux différents projets de l'inclusion (de l'identification des besoins jusqu'au montage de différents projets (individuel, école, famille, société);
- Le partenariat et financement des projets de l'éducation inclusive ;
- Les indicateurs de l'école inclusive (pour l'évaluation de l'impact du processus de l'inclusion scolaire) autour des thématiques suivantes : les principes de l'inclusion, la construction de l'environnement d'apprentissage inclusif, l'organisation de l'apprentissage et l'enseignement, l'interaction des parents et des communautés (associations) ;

### **2.4- Pratiques stratégiques :**

Le document renfermant la stratégie de la mise en place de l'éducation inclusive est conçu comme un mémento destiné aux décideurs. Suite aux résultats de l'analyse, il est recommandé qu'il renferme les axes suivants :

- Les politiques et les textes juridiques qui doivent être introduites afin de garantir l'environnement nécessaire pour une éducation inclusive ;
- Les mesures stratégiques nécessaires (système d'information, plan d'action, gouvernance, suivi et évaluation ...)
- Partenariat et coopération
- Communication et mobilisation

## **3- Formation**

Avant d'aborder le détail des pratiques innovantes en termes de formation dans le domaine de l'éducation inclusive ayant été retenues lors de l'analyse documentaire et du benchmarking, il a été jugé utile de commencer par quatre points communs relevés des documents et des expériences analysés. Il s'agit de :

- La formation initiale : les expériences et les documents analysés montrent que la formation initiale en matière d'éducation inclusive doit s'effectuer dans les centres de formation ou dans les universités sous forme de modules;

- L'exploitation des technologies de l'information et de la communication dans le montage de dispositif de formation à distance pour remédier à plusieurs facteurs qui entravent la réalisation des sessions de formation continue en présentiel ;
- Des modules de formation qui doivent changer de modalité en introduisant le numérique et en adoptant des méthodes d'animation innovantes centrées sur le développement de compétences;
- Elaborer un référentiel de formation continue dédié à l'éducation inclusive.

Pour renforcer et développer les compétences des acteurs de l'éducation inclusive à réussir leurs missions, il est recommandé d'élaborer des modules de formation destinés aux différents acteurs selon les missions de chacun d'eux. Ci-dessous, les pratiques innovantes en termes de formation, qui ont été retenues lors de l'analyse documentaire et du benchmarking.

### **3.1- Pour les acteurs pédagogiques (Enseignants/Inspecteurs)**

Pour les enseignants/inspecteurs ayant en charge la scolarisation des enfants en situation de Handicap, la formation doit renforcer les compétences déjà acquises dans la profession et les orienter vers l'exploit adéquat dans l'éducation inclusive puis développer d'autres compétences qu'exige le dispositif de l'éducation inclusive. Cette formation devrait viser ce qui suit :

- Renforcement des compétences de planification, de gestion et d'évaluation dans le contexte de l'inclusion (compétences psychopédagogiques et didactique permettant d'éviter l'exclusion ou la mise à l'écart) ;
- Développement des compétences relatives au diagnostic psychopédagogique : sensibilisation sur les différents handicaps, notions de base le repérage des déficiences, ... (connaissance approfondie sur de nombreuses situations problématiques liées au handicap de l'enfant, sur ses difficultés d'apprentissage dues tant à des problèmes émotionnels qu'à une situation sociologique et culturelle défavorable) ;
- Développement des compétences du domaine des relations interpersonnelles afin de pouvoir communiquer avec l'enfant intégré et de pouvoir s'adapter à son niveau, établir des bilans d'évaluation en utilisant des critères spécifiques et être capable d'instaurer un enseignement individualisé dans une classe hétérogène.

### **3.2- Pour les administrateurs (directeurs d'établissements)**

Pour les directeurs chargés de gérer des écoles accueillant les enfants en situation de Handicap, les compétences à développer se rapportent surtout à la gestion de l'école et à la mobilisation des tous les acteurs de l'éducation inclusive pour la réussite de l'école. Le module de formation devrait traiter les thématiques suivantes :

- Le concept de l'éducation inclusive avec ses différentes approches et sa mise en œuvre ;
- Les types de handicap avec les caractéristiques spécifiques à chaque situation ;
- La mobilisation de la communauté (enseignants, parents, associations ...) autour de l'école accueillant les enfants en situation de Handicap ;
- La communication ;
- Le partenariat
- Le reporting

### **3.3- Pour les acteurs associatifs**

Pour les acteurs associatifs les compétences à renforcer sont celles de la communication, la mobilisation et le plaidoyer en faveur de l'éducation inclusive. Le module de formation devrait traiter les thématiques suivantes :

- Le concept de l'éducation inclusive avec ses différentes approches et sa mise en œuvre ;
- Les types de handicap avec les caractéristiques spécifiques à chaque situation ;
- La mobilisation autour de l'école accueillant les enfants en situation de Handicap ;
- La communication ;
- Le partenariat